

**Relevé de décisions des conseils du laboratoire LIDILEM
(sept 2017 – décembre 2017)**

Conseil du 12.09.17

Pas de décision mais discussion autour de la procédure à suivre pour déterminer les profils et constituer les comités de sélection des 4 postes à pourvoir en 2018.

Conseil du 18.09.17

- **Classement des demandes de postes d'enseignants-chercheurs pour la réunion du pôle SHS du 22 septembre**
 1. Corpus numériques et linguistiques outillée (origine du support : départ à la retraite F. Grossmann). Rattachement pédagogique : LLASIC
 2. Anglais scientifique et linguistique de corpus (origine : promotion Laura Hartwell). Rattachement pédagogique : service des langues
 3. Allemand pour spécialistes d'autres disciplines (origine : promotion Elke Nissen) Rattachement pédagogique : service des langues

Le poste Didactique du FLE ne figure pas dans ce classement (origine : création à partir d'un poste second degré) car sa création a été initiée par la présidence de l'UGA.

- **Maintien de la demande d'un poste BIATS : ingénieur d'études : Gestion base de données et développement Web**

Selon la thématique, inviter des responsables de composantes pédagogiques (directeurs de département ou d'UFR, CUEF, CLV) aux conseils de labo.

Conseil du 08.11.17

1/ Poursuite ou arrêt des abonnements de revue « papier » financés par Lidilem à la bibliothèque Bulles dans le but de nous adapter aux besoins et aux possibilités d'éditions en ligne. En cas de doutes, les spécialistes des domaines scientifiques correspondant aux revues ont été consultés pour décision (et leurs avis ont été suivis).

Non reconduits car consultables en ligne :

- Bulletin suisse de linguistique appliquée
- Recherches linguistiques de Vincennes
- Pragmatics

Reconduits :

- Cahiers de lexicologie Neologica
- Diversité
- Cahiers Chronos (n°29)
- Langage et société
- LIA

Journal of Deaf studies : on attend la réponse des spécialistes de la surdité de Lidilem pour savoir si nous reconduisons ou pas.

2/ Election des représentants des doctorants au conseil de labo

Décisions concernant la procédure :

- Un appel à candidatures est fait auprès des doctorants qui peuvent candidater jusqu'au 10 décembre 2017, prolongé par la suite au 15/12/17.
- Suivra un vote électronique, organisé conjointement par Brigitte Vincent et Isabelle Rousset

3/ Partenariat du Lidilem avec le Centre d'Etudes Canadiennes

- Adhésion du Lidilem au CEC votée (environ 50 euros par an). Claudine Moïse doit prendre contact avec la direction de Lidilem pour mettre en œuvre.

4/ Procédure concernant la distribution des reliquats des budgets de vacation

- Règle votée : en fin d'année N, les reliquats sur le budget des vacances seront attribués aux personnes ayant fait une demande pour N+1 selon les mêmes règles que celles qui ont été appliquées sur l'année N (ces règles étant en cours d'élaboration).

5/ Demande de financement de colloques

- Les demandes de financements de colloque ou journées d'études se feront en septembre de l'année N pour des événements ayant lieu l'année N+1, du fait des contraintes de l'élaboration du budget. Elles donneront lieu à arbitrage et information aux intéressés en décembre de l'année N. Un point intermédiaire sera fait en mars-avril N+1 pour réactualiser, si besoin, les demandes.

6/ Demande de rattachement secondaire de deux chercheurs

- Sophie Othman (maitre de conférences au CLA, laboratoire ELLIADD de l'Université de Franche-Comté)
- Sylvain Perraud (PRCE Anglais de spécialité, doctorant 2ème année sous la direction de P. Boulton)

Les deux demandes sont acceptées.

Conseil du 14.12.17

1/ Divers

- Date de la **prochaine AG fixée au jeudi 25 janvier 2018 à 17h**
- Les relevés de décision des Conseils du Lidilem seront publics et consultables sur le site du LIDILEM tout comme les CR des AG

2/ Elections doctorants

- 3 candidatures : Laurence Delperie, Luca Pallanti et Wendingoudi Emile Ouedraogo.
- Vote électronique reporté au mois de janvier 2018.

3/ Attribution enveloppe financière « colloques 2018 »

- Nécessité d'éléments précis concernant le colloque envisagé (nombre de participants, périmètre du colloque, indices prouvant sa portée internationale, etc.) pour permettre l'attribution.
- Pour mémoire voici les forfaits alloués inscrits au règlement intérieur, lorsque Lidilem est organisateur : 1/ les journées d'étude : maximum 600 euros ; 2/ les colloques régionaux ou nationaux (au moins 30 communications) : maximum 1200 euros ; 3/ les colloques internationaux (en prenant en compte la composition du comité scientifique, du comité de lecture, et des contributeurs) : maximum 2000 euros. Ce barème est pondéré par le conseil de laboratoire en fonction de l'existence d'un appel à communications, d'un comité de lecture avec sélection des communications, d'un projet finalisé de publication ou de circonstances exceptionnelles.
- Nouvelle décision : en tant que co-organisateur de colloques, possibilité de bénéficier d'une aide jusqu'à 500 €.
- **Montant alloué : 7 600 €.** Reste 2 colloques à doter, dans l'attente des précisions sur leur organisation et leurs objectifs.

4/ Attribution enveloppe financière « Rémunérations (Vacations) 2018 »

- **Montant alloué : 40 000 €.** Des critères facilitant l'arbitrage du Conseil seront déterminés pour 2019.
- NB – Le conseil de laboratoire a décidé d'augmenter la part de budget allouée aux vacations du fait de besoins évidents dans ce domaine.